



ADVANCED MATERIALS

Fiche signalétique

Pergopak® M; Pergopak® M2; Pergopak® M3; Pergopak® M4; Pergopak® M5; Pergopak® M6

OSHA HazCom Standard 29 CFR 1910.1200(g) and GHS Rev 03
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) 2015
Mexique NOM-018-STPS-2000; NOM-018-STPS-2015
Système général harmonisé (SGH)

Date d'émission : 15-12-2022
Date d'impression : 22-05-2023

Numéro de révision: 1.5.3
Page 1 de 12

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : Pergopak® M; Pergopak® M2; Pergopak® M3; Pergopak® M4; Pergopak® M5; Pergopak® M6

Substance/mélange pur Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Transporteurs Pigment, agent de matage, additif pour papiers, peintures, vernis, etc.

Utilisations contre-indiquées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise : J.M. Huber Corporation
3100 Cumberland Boulevard, Suite 600
Atlanta, GA 30339 USA
Tel: +1 678 247-7300

Internet www.hubermaterials.com

Courriel hubermaterials@huber.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Dangers physiques Non classé

Risques pour la santé Non classé

Danger pour l'environnement Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Fiche signalétique

Pergopak® M; Pergopak® M2; Pergopak® M3; Pergopak® M4; Pergopak® M5; Pergopak® M6

Date d'émission : 15-12-2022
Date d'impression : 22-05-2023

Numéro de révision: 1.5.3
Page 2 de 12

Symboles/pictogrammes Aucun

Mot indicateur Aucun

Mentions de danger Aucun

Conseils de prudence

Prévention Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Éviter le rejet dans l'environnement
Observe good industrial hygiene practice
Éviter de respirer la poussière.
Utiliser un système de ventilation mécanique (dilution ou extraction locale) afin de contrôler l'exposition

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et ;a maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

Entreposage Conserver dans un endroit sec
Entreposer à l'écart des matières incompatibles

Élimination L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales

HNOC (danger non classé autrement) Un contact avec la poussière peut causer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau. Un contact de la poussière avec les yeux peut mener à une irritation mécanique.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/mélange pur Mélange

Nom chimique	Numéro CAS	TSCA : États-Unis	Canada (LIS)	Mexique	Numéro d'enregistrement REACH	Statut réglementaire de l'OSHA	WHMIS	% en poids
Urea, polymer with formaldehyde	9011-05-6	A	Y	N	Exempté	Non classé	--	~85
Water	7732-18-5	A	Y	Y	Exempté	Non classé	--	15
Formaldehyde	50-00-0	A	Y	Y	01-211948895 3-20-xxxx	<0.1% formaldehyde Non classé	--	< 0.1

Légende

X / Y: Est conforme à (aux) ; A: Actif ; - / N: Exempté / Non inscrit(e)

Pergopak® M; Pergopak® M2; Pergopak® M3; Pergopak® M4; Pergopak® M5; Pergopak® M6

Date d'émission : 15-12-2022
Date d'impression : 22-05-2023

Numéro de révision: 1.5.3
Page 3 de 12

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Conseils généraux	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité. Dans le doute ou en présence de symptômes, obtenir une consultation médicale.
Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Contact avec la peau	Laver abondamment à l'eau et au savon.
Ingestion	Se rincer la bouche à fond avec de l'eau.
Inhalation	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Danger par aspiration	Pas une voie d'exposition prévue.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Un contact de la poussière avec les yeux peut mener à une irritation mécanique. Un contact avec la poussière peut causer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau.
4.3. Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Le traitement doit être symptomatique et de soutien. S'assurer que le personnel médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés

Eau pulvérisée (brouillard). Produit chimique. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Fiche signalétique

Pergopak® M; Pergopak® M2; Pergopak® M3; Pergopak® M4; Pergopak® M5; Pergopak® M6

Date d'émission : 15-12-2022
Date d'impression : 22-05-2023

Numéro de révision: 1.5.3
Page 4 de 12

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection contre les produits chimiques.

Mesures de lutte contre l'incendie

Une eau atomisée peut être utilisée pour refroidir les contenants fermés. Aucune mesure particulière de protection contre l'incendie n'est requise. Procédures courantes pour des feux de produits chimiques.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière. S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.

Pour le personnel autre que le personnel d'intervention

Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.

Pour les intervenants d'urgence

Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un écoulement vers les voies d'eau et les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversement majeur : Ne pas balayer la poussière à sec. Mouiller la poussière avec de l'eau avant de la balayer ou d'utiliser un aspirateur pour la collecter. Petit déversement: Ramasser avec un aspirateur ou balayer le produit et le placer dans un conteneur de déchets.

6.4. Référence à d'autres sections

Section 8 : Gestion de l'exposition et protection personnelle. Consulter la section 13 pour d'autres renseignements sur le traitement des déchets.

SECTION 7 : Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Ne pas respirer les poussières. S'assurer une ventilation adéquate. Porter des vêtements de protection individuelle appropriés pour empêcher un contact avec la peau. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Fiche signalétique

Pergopak® M; Pergopak® M2; Pergopak® M3; Pergopak® M4; Pergopak® M5; Pergopak® M6

Date d'émission : 15-12-2022
Date d'impression : 22-05-2023

Numéro de révision: 1.5.3
Page 5 de 12

incompatibilités

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Urea, polymer with formaldehyde

OSHA	Not established
ACGIH	Not established
NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)	Non déterminée

Formaldehyde

OSHA	TWA: 0.75 ppm
ACGIH	TLV (TWA): 5ppm Ceiling: 0.3 ppm
NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)	IDLH: 20 ppm Ceiling: 0.1 ppm 15 min TWA: 0.016 ppm

Concentration estimée sans effet (CESE) Aucun renseignement disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucun renseignement disponible

Valeurs limites biologiques : Aucun renseignement disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

Procurer une bonne norme de ventilation contrôlée (5 à 10 changements d'air l'heure). Utiliser une ventilation pour garder les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des mains Lors d'opérations où il peut se produire un contact prolongé ou répété avec la peau, il faut porter des gants imperméables.

Protection respiratoire Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Fiche signalétique

Pergopak® M; Pergopak® M2; Pergopak® M3; Pergopak® M4; Pergopak® M5; Pergopak® M6

Date d'émission : 15-12-2022
Date d'impression : 22-05-2023

Numéro de révision: 1.5.3
Page 6 de 12

Risques thermiques	Aucun connu. Porter un vêtement de protection approprié.
Mesures d'hygiène	Suivre des considérations générales d'hygiène reconnues comme de bonnes pratiques courantes en milieu de travail. Le travailleur doit se laver quotidiennement à la fin de chaque quart de travail et avant de manger, de boire, de fumer, etc.
Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement	Éliminer conformément à la réglementation locale.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État physique	Poudre
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore
Seuil de perception de l'odeur	Aucun
pH :	8.0 < / = 0.3% Eau
Point de fusion / intervalle de fusion	Non applicable
Point de fusion / point de congélation	Non applicable
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Non applicable
Point de congélation	Non applicable
Point d'éclair :	> 200 °C
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Incombustible
Limite supérieure d'inflammabilité:	--
Limite inférieure d'inflammabilité	--
Pression de vapeur	Non applicable
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur	Non applicable
Densité	Aucune donnée disponible
Densité relative	env 1.47 (20°C)
Solubilité dans l'eau	pratiquement insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible Non applicable
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	> 200 °C
Viscosité	Aucun renseignement disponible.
Viscosité cinématique	Non applicable
Viscosité dynamique	Non applicable
Propriétés explosives	Maximum Pressure - 156.5 psig 10.8 bar

Fiche signalétique

Pergopak® M; Pergopak® M2; Pergopak® M3; Pergopak® M4; Pergopak® M5; Pergopak® M6

Date d'émission : 15-12-2022
Date d'impression : 22-05-2023

Numéro de révision: 1.5.3
Page 7 de 12

Propriétés comburantes	Maximum Pressure Rise - 452 bar/s
Dimension de particules	Deflagration Index 123 Kst bar m/s
Teneur en COV (%)	Limiting Oxygen Concentration: 18.5%
	Non applicable
	Aucun renseignement disponible
	Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Non applicable

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Stable dans des conditions normales
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucun danger particulier connu
10.4. Conditions à éviter	Formation de poussière Chaleur, flammes et étincelles
10.5. Matières incompatibles	Aucun connu
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun connu Évitez les températures ci-dessus 200 °

SECTION 11 : Données toxicologiques

Informations générales Il est conseillé aux utilisateurs de tenir compte des limites nationales d'exposition professionnelle ou d'autres valeurs équivalentes.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Urea, polymer with formaldehyde

DL50 par voie orale	8394 mg/kg Rat
DL50 par voie cutanée	> 2100 mg/kg Lapin
CL50 par inhalation	> 167 mg/m ³ 4- heure Rat

Formaldehyde

ACGIH	Groupe 2A - Cancérogène probable pour l'homme
OSHA	Risque potentiel de cancer
CIRC	Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

Fiche signalétique

Pergopak® M; Pergopak® M2; Pergopak® M3; Pergopak® M4; Pergopak® M5; Pergopak® M6

Date d'émission : 15-12-2022
Date d'impression : 22-05-2023

Numéro de révision: 1.5.3
Page 8 de 12

NTP (programme national de Connu - cancérogène connu
toxicologie)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits non irritant
Sensibilisation cutanée	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits Pas un sensibilisant cutané
Mutagénicité	Aucun renseignement disponible
Effets sur la reproduction	Aucun renseignement disponible.
Cancérogénicité	Aucun cancérogène connu n'est présent à plus de 0,1 %.
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique	Aucun renseignement disponible.
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée	Aucun renseignement disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits Un contact de la poussière avec les yeux peut mener à une irritation mécanique
Ingestion	L'ingestion ne représente pas une voie probable d'exposition
Peau	Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau
Yeux	Éviter le contact avec les yeux
Danger par aspiration	Pas une voie d'exposition prévue.

11.2. Informations sur d'autres dangers

- 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté
- 11.2.2. Autres renseignements** Non applicable

SECTION 12 : Données écologiques

12.1. Toxicité Non considéré comme nocif pour la vie aquatique

Urea, polymer with formaldehyde
CL 50 - 96 h > 1000 mg/l Poissons

Fiche signalétique

Pergopak® M; Pergopak® M2; Pergopak® M3; Pergopak® M4; Pergopak® M5; Pergopak® M6

Date d'émission : 15-12-2022
Date d'impression : 22-05-2023

Numéro de révision: 1.5.3
Page 9 de 12

48 h EC50 > 1000 mg/L Daphnia magna
Classification WGK (AwSV) 3777 WGK: 1

12.2. Persistance et dégradabilité Aucun renseignement disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Facteur de bioconcentration (FBC) Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Aucun renseignement disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Aucun renseignement disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Emballages contaminés Un résidu de produit peut rester dans les contenants vides. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

Codes de déchets Des codes de déchet doivent être attribués par l'utilisateur en fonction de l'application du produit

Urea, polymer with formaldehyde
Classification WGK (AwSV) 3777 WGK: 1

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

TMD Transport des marchandises dangereuses Non réglementé

Fiche signalétique

Pergopak® M; Pergopak® M2; Pergopak® M3; Pergopak® M4; Pergopak® M5; Pergopak® M6

Date d'émission : 15-12-2022
Date d'impression : 22-05-2023

Numéro de révision: 1.5.3
Page 10 de 12

(Canada)	
DOT	Non réglementé
ADR	Non réglementé
ADN	Non réglementé
IATA	Non réglementé
IMDG/IMO	Non réglementé
OACI	Non réglementé

14.1. Numéro de l'ONU ou
numéro d'identification

Aucun

14.2. Nom d'expédition des
Nations unies

Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le
transport

Aucun

14.4. Groupe d'emballage

Aucun

14.5. Dangers pour
l'environnement

Non

14.6. Précautions particulières à
prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI
Non applicable

SECTION 15 : Informations sur le réglementation

Inventaires mondiaux

Substance/mélange pur

Mélange

Nom chimique	Numéro CAS	No EC	Numéro d'enregistrement REACH	Australie (AIC)	Canada (LIS)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Nouvelle-Zélande	Philippines (PICCS)	Taiwan	TSCA : États-Unis
Urea, polymer with formaldehyde	9011-05-6	-	Exempté	Y	Y	Y	(7)-576 (ENCS) (9)-1835 (ISHL)	KE-35175	N	Y	Y	Y	A
Water	7732-18-5	231-791-2	Exempté	Y	Y	Y	ENCS	KE-35400	Y	Y	Y	Y	A
Formaldehyde	50-00-0	200-001-8	01-211948 8953-20-x xxx	Y	Y	Y	(2)-482 (ENCS) 2-(8)-379 (ISHL)	KE-17074	Y	Y	Y	Y	A

Légende

X / Y: Est conforme à (aux) ; A: Actif ; - / N: Exempté / Non inscrit(e)

Fiche signalétique

Pergopak® M; Pergopak® M2; Pergopak® M3; Pergopak® M4; Pergopak® M5; Pergopak® M6

Date d'émission : 15-12-2022
Date d'impression : 22-05-2023

Numéro de révision: 1.5.3
Page 11 de 12

Règlements fédéraux aux États-Unis

EPA

SARA 313

Section 313 of Title III of the Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA). This product contains a chemicals which is subject to the reporting requirements of the Act and Title 40 of the Code of Federal Regulations, Part 372.
Formaldéhyde <0.1%

Formaldehyde

CERCLA 100 lbs RQ
SARA 302 100 lbs RQ; 500 lbs TPQ

SARA 311/312 Catégorisation dangereuse

Not a SARA 311/312 hazard

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	Numéro CAS	Proposition 65 de la Californie	Massachusetts	Minnesota	New Jersey :	Pennsylvanie
Urea, polymer with formaldehyde	9011-05-6	N	N	N	N	N
Water	7732-18-5	N	N	N	N	N
Formaldehyde	50-00-0	Y	Y	N	sn 0946	Y

Légende Y: Listed ; N: Not Listed

La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 de la Californie (Proposition 65)

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65 <0.1% Formaldéhyde

CANADA

SIMDUT :

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (HPR) et la SDS contient toutes les informations requises par le HPR

SECTION 16 : Autres informations

Préparée par	Huber Engineered Materials (HEM) Global Regulatory Affairs regulatory.affairs@huber.com
Date d'émission :	15-12-2022
Date d'impression :	22-05-2023
Numéro de révision:	1.5.3
Raison pour la Version	OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis).
Conseils relatifs à la formation	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Abréviations et acronymes	Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) Association du transport aérien international (IATA)

Fiche signalétique

Pergopak® M; Pergopak® M2; Pergopak® M3; Pergopak® M4; Pergopak® M5; Pergopak® M6

Date d'émission : 15-12-2022
Date d'impression : 22-05-2023

Numéro de révision: 1.5.3
Page 12 de 12

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)
Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)
Statut et classification du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
DOT (département des transports)
OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)
TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)
Réglementation en matière de classification, d'étiquetage et d'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)
EPI - équipement de protection individuelle
NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health
TMD (Transport de marchandises dangereuses) Canada
CERCLA (Loi complète sur la réponse environnementale, la compensation et la responsabilité)
Quantité à déclarer (RQ) (RQ/% dans le mélange)
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition de courte durée)
TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition)
Dose dérivée sans effet (DNEL)
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
Demande biochimique en oxygène (DBO)
Demande chimique en oxygène (DCO)
OACI (air)
(IMDG) Code maritime international des marchandises dangereuses
ADR (European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID (Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail)
Appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA)
Système général harmonisé (SGH)
SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986)
TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques)

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche signalétique